



Gilles Desrumaux, président du groupe Prévention hébergement logement (PHL) de l'Uniopss.



Étienne Petitmengin, président de la Commission « Autonomie » de l'Uniopss.

Quelles réponses pour les personnes précaires vieillissantes ?

L'Uniopss a publié, le 9 avril, une étude sur l'accueil des personnes précaires vieillissantes. **Gilles Desrumaux**, président du groupe Prévention hébergement logement (PHL) de l'Uniopss et **Étienne Petitmengin**, président de la Commission « Autonomie » de l'Union, reviennent sur les enjeux de ces travaux.

Union Sociale : Quelles sont les origines de cette étude sur les personnes précaires vieillissantes ?

Gilles Desrumaux : L'Uniopss a initié cette étude avec le soutien de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), à partir des remontées de ses adhérents. En effet, de nombreuses structures accompagnant les personnes

en situation de précarité nous ont alertés sur le vieillissement de ce type de population et sur leur difficulté à les prendre en charge. Il s'agit plutôt d'un public relativement jeune, aux alentours de 55-60 ans, qui cumule à la fois des problématiques liées à un séjour à la rue (alcool, incurie, pathologies mentales) avec un phénomène de vieillissement précoce. Certains arrivent à l'âge de la retraite. Cette double

vulnérabilité ne facilite pas leur accompagnement, avec des professionnels qui ne sont pas formés et des structures qui ne sont pas adaptées pour les accueillir.

Union Sociale : Les personnes précaires vieillissantes sont de plus en plus nombreuses. Quelle est l'ampleur du phénomène ?

Gilles Desrumaux : Les publics dont nous parlons ont derrière eux un long parcours dans la précarité. Nées dans les années 1980, en pleine période de crise, ces personnes ont connu très tôt le chômage et la pauvreté. Elles ont été contraintes de vivre dans la rue. Elles souffrent bien souvent de solitude, en ayant rompu avec leurs attaches familiales, affrontant seules les difficultés de la vie. Au regard de la situation des jeunes aujourd'hui, il ne serait pas étonnant que ce type de publics soit de plus en plus nombreux dans les années à venir. Il n'existe pas de statistiques officielles sur le sujet, mais nous pouvons estimer, d'après les remontées des plus grandes associations de solidarité, que 16 % environ des structures d'hébergement accueillent ce type de public, ce qui correspond à peu près à un volume de 40 000 personnes.

Union Sociale : Quelles sont les problématiques posées par leur accompagnement ?

Gilles Desrumaux : Les personnes concernées cumulent de nombreuses difficultés sociales liées à leur situation de précarité, comme nous l'avons évoqué plus haut, mais également des problématiques gériatriques qui débouchent bien souvent sur une perte d'autonomie. Elles demandent rarement les prestations auxquelles elles ont droit, notamment le RSA et ne peuvent accéder au minimum vieillesse en raison de leur âge encore peu élevé. Les structures d'hébergement classique ne sont pas formées pour faire face à

« Les personnes concernées cumulent de nombreuses difficultés sociales liées à leur situation de précarité, mais également des problématiques gériatriques qui débouchent bien souvent sur une perte d'autonomie. »



© Françoise Stjepovic

ces effets du vieillissement et les établissements pour personnes âgées ne sont bien évidemment pas adaptés à ce type de publics. Bref, il y a un vrai manque de réponse sociale et médico-sociale pour prendre en compte la spécificité de leur situation.

Étienne Petitmengin : Les problématiques posées par ces personnes précaires nous rappellent qu'il faut cesser de penser les politiques sociales en fonction des catégories d'âge et offrir à chaque citoyen précaire un accompagnement global, en supprimant la barrière d'âge. Au même titre qu'une personne handicapée reste en situation de handicap au-delà de ses 60 ans, la situation des publics évoquée dans ce rapport montre bien que l'on peut être vieux et considéré comme tel avant 60 ans.

Union Sociale : Ces difficultés sont-elles aussi liées au cloisonnement des politiques sociales et médico-sociales ?

Gilles Desrumaux : Il est vrai que les politiques de logement et d'hébergement relèvent de l'État, tandis que celles concernant le vieillissement sont gérées

par les départements. Ces deux univers ne communiquent pas et cela conduit à des ruptures de prise en charge pour les publics concernés par ces deux champs. Il n'existe pas de complémentarité, ni de vision globale des politiques sociales et c'est une vraie difficulté à l'heure actuelle. Des évolutions pour plus de transversalité sont absolument nécessaires.

Étienne Petitmengin : Dans un rapport publié il y a quelques années, la CNSA fixait quatre grandes priorités en matière de politique d'autonomie : le logement, la santé, le soutien à l'autonomie et la lutte contre la solitude. Les personnes précaires vieillissantes cumulent ces différentes difficultés. D'autre part, elles font partie des publics qui renoncent bien souvent à demander les prestations auxquelles elles ont droit. Partant de ces différents constats, il convient d'envisager des dispositifs permettant d'aller au-devant de ces personnes. Concernant le cloisonnement entre les politiques sociales et médico-sociales, les dispositifs de coordination ne suffisent plus. Il faut désormais de se diriger vers une démarche intégrée, permettant aux différents acteurs qui accompagnent ces personnes de partager un diagnostic et d'agir ensemble pour répondre aux besoins de ces personnes précaires vieillissantes.

Union Sociale : Justement, quelles sont vos préconisations ?

Gilles Desrumaux : Il convient tout d'abord de diversifier l'offre dans les territoires, en développant par exemple les petites unités de vie (PUV) qui constituent des réponses souples permettant aux personnes concernées de se sentir chez elles. Dans cette même optique, les habitats inclusifs peuvent donner

Qui sont-ils ?

Ancien délégué général de l'Unaf, **Gilles Desrumaux** est président de la Fondation Aralis. Il est également membre du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées. Gilles Desrumaux est actuellement président du groupe de travail « Prévention, Hébergement, Logement » de l'Uniopss.

Étienne Petitmengin est président de la Commission « Autonomie et Citoyenneté des personnes âgées et des personnes handicapées » de l'Uniopss. Il est membre du Conseil national de la CNSA. Étienne Petitmengin a été secrétaire général du Comité interministériel du handicap et directeur général adjoint du Conseil général du Doubs.



© Françoise Stjepovic

« Il faut désormais se diriger vers une démarche intégrée, permettant aux différents acteurs qui accompagnent ces personnes de partager un diagnostic et d'agir ensemble pour répondre aux besoins de ces personnes précaires vieillissantes. »

► L'occasion d'accompagner ces publics aux besoins spécifiques. De façon plus générale, il convient de largement s'appuyer sur les associations au plus proche du terrain et qui sont susceptibles de proposer de nombreuses solutions innovantes, comme nous le montrons dans notre rapport. Nous devons également faire en sorte de rassembler les différents acteurs d'un territoire pour mieux articuler l'action de l'État et des collectivités locales et envisager une planification commune, au regard des besoins de cette population. Il serait également

intéressant de formaliser des partenariats entre les Ehpad, les résidences autonomie, les CHRS et les pensions de famille. Dans ce cadre, il faudrait sans doute mobiliser le Service public départemental de l'autonomie. Enfin, il faut favoriser les formations pour sensibiliser les acteurs à la fois à la précarité et à la dépendance à la situation des personnes précaires vieillissantes.

Étienne Petitmengin : La mise en œuvre du Service public départemental de l'autonomie (SPDA) me paraît

une opportunité pour faire vivre la démarche intégrée évoquée plus haut, avec des enjeux de simplification pour les personnes visées. Celui-ci devra faire intervenir les acteurs de l'autonomie, les acteurs du logement et de l'hébergement à l'échelle locale, mais également les acteurs associatifs, qui doivent eux aussi apporter leur pierre à l'édifice grâce à leur connaissance du territoire et des publics concernés.

Union Sociale : Quelles seront les suites de ce rapport ?

Gilles Desrumaux : Nous avons remis ce rapport à la DIHAL qui a montré un très grand intérêt pour ce document. Nous pouvons espérer que celui-ci sera bientôt transmis au gouvernement. Un webinaire est également prévu en 2025 durant lequel les départements seront présents et à l'occasion duquel nous partagerons les différentes préconisations de ce rapport. Il conviendra enfin de mener, à l'échelle des territoires, un travail de sensibilisation autour de la situation de ces publics et des réponses collectives que nous pouvons apporter.

Étienne Petitmengin : En raison du faible nombre de personnes concernées, environ 40 000, le gouvernement pourrait être, en théorie, tenté de considérer que cette question n'est pas prioritaire, mais ce serait, sur le plan éthique, un très mauvais calcul, d'autant, comme le souligne très bien le rapport, que ce type de public va sans doute avoir tendance à se multiplier dans les décennies à venir en raison de la précarité actuelle dans laquelle évoluent de nombreux jeunes. La situation de ces publics interroge le fonctionnement de nos politiques sociales qui doivent absolument évoluer pour rester aux plus proches des besoins des citoyens les plus fragiles. ●

**Propos recueillis
par Antoine Janbon**

L'étude de l'Uniopss : une première étape

Le 9 avril dernier, lors d'une conférence de presse, l'Uniopss a dévoilé la synthèse d'une étude qu'elle a réalisée sur l'accueil des personnes précaires vieillissantes dans l'hébergement et le logement accompagné. Sont intervenus à cette occasion : Jérôme Voiturier, directeur général de l'Uniopss, Gilles Desrumaux, président du groupe Prévention-Hébergement-Logement de l'Uniopss, Maëlliss Bouticourt conseillère technique Grand âge et Jeanne Dietrich, conseillère technique Hébergement-Logement. Comme l'ont souligné les intervenants, de plus en plus de personnes vieillissantes sont accueillies dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ou présentes dans les logements accompagnés (comme les pensions de famille). Un vieillissement souvent précoce pour ces personnes du fait de leur parcours de vie est constaté. Or, les structures de ce type, qui assurent la prise en charge de personnes en situation de précarité, ne sont pas adaptées pour accompagner la perte d'autonomie.

Face à ces constats, l'Uniopss a mené une étude en 2024, soutenue par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), afin de mettre en lumière des expériences innovantes d'accompagnement des personnes précaires vieillissantes et de formuler des préconisations à mettre en œuvre par les pouvoirs publics. L'enjeu étant de parvenir à dépasser les frontières entre le secteur du grand âge et celui de l'hébergement/logement afin de garantir un accompagnement global et de qualité aux personnes concernées. La présentation de cette étude est une première étape qui sera suivie par l'organisation d'un webinaire début juillet pour une large mobilisation de tous les acteurs concernés, à la veille des discussions sur les PLF et PLFSS 2026.

Pour plus d'informations : uniopss.asso.fr Rubrique « Actualités »